

Compte-rendu de réunion

Commission Locale de l'Eau (CLE)
Réunion plénière du 25 février 2010
Pavillon RAMSAR - La Rivière Drugeon

Participants

Membres de la Commission Locale de l'Eau Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux		
Jean	BOURGEOIS	Représentant de la Communauté de communes du Val de Morteau
Christian	BOUDAY	Conseiller général, Président de la Commission Locale de l'Eau
Alphonse	CASSARD	Syndicat des eaux de la Haute-Loue
Christian	COUTAL	Président de la Communauté de Communes du Canton de Montbenoît
Eric	DURAND	Conseiller régional, Vice-Président de la Commission Locale de l'Eau
Claude	DUSSOULLIEZ	Président de la Communauté de Communes Frasne Val du Drugeon
Jean-Pierre	PEUGEOT	Représentant de la Communauté de communes Pays de Pierrefontaine Vercel
Alain	SIRUGUE	Représentant de la Communauté de communes de Larmont
Claude	THOMET	Président du Syndicat d'électricité de Labergement Sainte-Marie
Jean-Marie	SAILLARD	Président de la Communauté de Communes des Hauts du Doubs
Jean-Pierre	VIEILLE	Représentant de la Communauté de communes du Pays d'Ornans
Membres de la Commission Locale de l'Eau Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées		
Maurice	DEMESMAY	Fédération régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative
François	DEVAUX	Commission de Protection des Eaux
René	DROZ	Fédération de Chasse
Edmond	COURBAUD	Doubs Nature Environnement
Robert	DROZ BARTHELET	Vice Président de la Fédération de Pêche du Doubs – <i>Représentant Georges LAURAINÉ</i>
Jean Louis	MARCHETTO	Comité Départemental Olympique et Sportif
Jocelyne	BAUDIN	Association Hydromen– <i>Représentant Claude NONOTTE</i>
Claude	SCHAPPLER	Unité de Production EDF-GDF
Membres de la Commission Locale de l'Eau Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics		
Marc	STAMMLER	Sous-préfecture de Pontarlier– <i>Représentant François VALEMBOIS</i>
Gérard	KARSENTY	DRJSCS– <i>Représentant Aude MORVAN JUHUE</i>
Vincent	PORTERET	Agence de l'Eau - Délégation de Besançon– <i>Représentant Philippe CLAPE</i>

Autres participants		
Nicolas	GUIBERT	Ingénieur Fédération de pêche du Doubs
Jocelyne	PAPE	CC du Val d'Amour – Représentant Jean-Marie SERMIER
Gilles	SCHELLENBERGER	Chambre d'agriculture 25– Représentant Bertrand DORNIER
Marc	FORET	Directeur Etablissement Public Territorial de Bassin Saône & Doubs
Cyril	THEVENET	CG 25
Jérémy	SAINT PIERRE	CG 25 - Technicien
Cécile	PERNIN	Communauté de communes du Larmont
Mathilde	DE LACOTTE	Syndicat Mixte de la Loue
Jean-Noël	RESCH	Chargé mission CC Frasnè Drugeon
Florence	CARONE	EPTB Saône & Doubs
Pauline	LEPEULE	EPTB Saône & Doubs
Gaëlle	GRATTARD	Bureau d'études ASCONIT
Laure	CASTEL	Bureau d'études ASCONIT
<i>Absents ou excusés</i>		
Membres de la Commission Locale de l'Eau Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux		
Eric	ALAUZET	Conseiller Général du Doubs
Freddy	BORREMANS	Représentant de la Communauté de Communes des premiers Sapins
François	BOUVERET	Maire d'Ivroy
Jacques	BREUIL	Conseiller Général du Doubs
Célestin	CATTANEO	Représentant le Syndicat Mixte de la Loue, Vice-Président de la Commission Locale de l'Eau
Jean-François	CETRE	Maire d'Ivrey
Michel	CHAUSSAROT	Maire de Paroy
Gérard	DEQUE	Maire de Métabief
Jean-Pierre	GURTNER	Président de la Communauté de communes Altitude 800
Pierre	MAIRE	Représentant de la Communauté de Communes Amancey – Loue – Lison
Denis	MICHAUD	Représentant le Parc Naturel régional du Haut-Jura
Danièle	PONSOT	Maire de Chaussin
Françoise	PRESSE	Représentante de l'EPTB Saône & Doubs
Maryvonne	RAGOT	Présidente de la Communauté de communes du Canton de Quingey
Jean-Marie	SERMIER	Conseiller Général
Jean-Marie	TISSOT	Représentant de la Communauté de Communes du Mont d'Or et des deux Lacs
Membres de la Commission Locale de l'Eau Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées		
Lionel	BERTIN	Directeur de la société Gaz et eaux
Monique	BISSON	Association UFC Que Choisir
Claude	DE MONTRICHARD	Association des riverains
Bertrand	DORNIER	Représentant de la Chambre d'agriculture du Doubs
Serge	DROZ	Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction

Gérard	MARION	Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs
Jean	SIGNORI	Fédération Electricité Autonome Française
Membres de la Commission Locale de l'Eau Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics		
Jacques	GERAULT	Préfet coordonnateur de Bassin
Pascale	HUMBERT	Direction Départementale Territoriale
Joëlle	LE MOUEL	Préfète du Jura
Philippe	MERLE	Directeur de la DREAL de Franche Comté
Fabien	PEREIRA	Directeur de la DDASS
Mickaël	PROCHAZKA	ONEMA
Jean-Pierre	RENAUD	ONF
Patrick	SEAC'H	Adjoint au directeur de la DREAL de Franche-Comté
Autres participants		
Christophe	SIRUGUE	Président de l'EPTB Saône & Doubs
Eric	FLEURENTIN	DREAL
Ingrid	HERMITEAU	DDT
Catherine	ROUSSEL	DDASS 25

ERRATUM

Le compte-rendu de la réunion de bureau du 28/01/10 est modifié comme suit, à la demande de M. Jean-Noël RESCH :

(page 3) M. RESCH : ~~ce ne sont pas les grandes zones humides qui souffrent le plus, mais plutôt les petites, moins bien connues.~~ Les zones humides les plus importantes sont souvent celles qui bénéficient de statuts de protection. Les plus petites, souvent moins bien connues et moins bien protégées, subissent plus de dégradations.

INTRODUCTION

M. Christian BOUDAY, Président de la CLE, souhaite la bienvenue aux participants. Il remercie la mairie de La Rivière Dugeon pour la mise à disposition du pavillon RAMSAR, au sein des locaux de la Maison de l'environnement.

M. BOUDAY présente l'ordre du jour :

- Rendu final de l'étude « Bilan, évaluation et prospective » du Sage
- Organisation de l'élaboration du Sage
- Présentation de l'étude volumes prélevables
- Mise en œuvre des plans d'épandage sur le territoire du Sage
- Autres points

RENDU FINAL DE L'ETUDE « BILAN, EVALUATION ET PROSPECTIVE DU SAGE ». (Cf. documents préparatifs et documents de séance)

Melle GRATTARD présente rapidement le rendu de l'étude « bilan, évaluation et prospective du SAGE ».

Melle GRATTARD : y-a-t-il des questions sur les résultats de l'étude ?

L'étude « bilan, évaluation et prospective du SAGE » est validée. Elle constituera l'état des lieux pour le futur document.

Melle CASTEL présente l'organisation de la révision du SAGE, thématique par thématique, en commençant par le thème A (protection et restauration des milieux).

M. BOUDAY : y a t'il des questions à propos de la présentation qui vient d'être faite sur le thème A ?

M. SCHELLENBERGER : il me semble qu'il y peu de temps pour travailler sur une évaluation économique.

M. PORTERET : le calendrier ne permet pas de musarder. Les compétences de tous seront requises (chambre d'agriculture, agence de l'eau...).

M. SCHELLENBERGER : dans l'analyse économique, il faut aussi chiffrer le coût indirect qui pourrait peser par exemple sur les agriculteurs.

M. BOUDAY : des dispositifs existent pour dédommager les acteurs. On ne part pas de rien.

M. PORTERET : le niveau de détail n'est pas évident. La participation de chacun sera nécessaire.

M. FORET : pour répondre à cette question, c'est au fur et à mesure que l'on se rendra compte quels moyens seront nécessaires.

M. DEVAUX : il sera important de distinguer les coûts liés à l'application de la réglementation générale et ceux liés aux préconisations du SAGE.

M. SCHELLENBERGER : c'est exact. Cela concerne toutes les activités et pas seulement l'agriculture.

M. DROZ-BARTHELET : il faut encourager financièrement ceux qui ont de bonnes pratiques, et décourager ceux qui, après avoir été informés, continuent à agir contre l'intérêt de l'environnement. Aujourd'hui, on a peut de résultats, mais il faut sensibiliser ceux qui dégradent le milieu naturel.

M. DURAND : dans le nouveau projet, il y aura sans doute encore plus d'efforts à fournir, notamment pour l'amélioration de la physico-chimie. En ce qui concerne les activités agricoles et les activités industrielles, si la loi était appliquée, ce serait déjà une bonne chose. Je suis d'accord avec M. DEVAUX quant à l'évaluation des coûts. Il me semble également qu'à travers le prisme SAGE, il est possible d'avoir accès à des aides particulières.

M. BOUDAY : la dégradation des milieux représente également un coût pour la collectivité qui doit réparer les milieux dégradés.

Melle CASTEL reprend la présentation, à propos du thème C : qualité physico-chimique.

M. BOUDAY : il est important d'avoir des acteurs de terrain dans les commissions pour que les préconisations soient faisables, que le coût soit réalistes etc... L'objectif n'est pas de faire un beau document, mais un document utile. Y a-t-il des questions ?

Melle CASTEL reprend la présentation, à propos du thème B : gestion quantitative et eau potable.

M. BOUDAY : c'est une commission importante. Les données doivent être complétées par les services de l'Etat, les syndicats, les études... Y'a-t-il des questions sur ce thème ?

M. DROZ-BARTHELET : doit-on travailler sur des données existantes ou faut-il prévoir des analyses ? Le cas échéant, les analyses ont un coût important. L'obtention des données sur certains micropolluants (PCB...) n'est pas facile. Comment peut-on faire un constat sans avoir les données ?

M. DEVAUX : je suis d'accord. Il y a un manque de transparence de la part de certains services.

M. BOUDAY : la CLE est le bon organisme pour obtenir la communication des résultats.

M. DURAND : la CLE doit diffuser les données qu'elle possède. Des questions se sont déjà posées dans le cadre du contrat de rivière Loue quant au financement des analyses, et il est important de les résoudre. Les données agricoles précises ne sont pas non plus faciles à obtenir.

M. SCHELLENBERGER : la chambre a toujours communiqué les données demandées, et ce à titre gracieux.

M. BOUDAY : il faut faire attention à la façon dont sont présentées les données, notamment vis-à-vis du public.

M. FORET : à un moment donné, il faudra rassembler les producteurs de données de manière à disposer des données manquantes, et de les présenter aux mieux par la suite.

M. PORTERET : les données du RCS-RCO sont mises à disposition de tous sur le site internet de l'agence de l'eau¹. Par rapport à l'organisation des commissions, est-il bien nécessaire de faire 2 commissions pour la gestion quantitative (Doubs et Loue) ?

Melle GRATTARD : c'est un choix, car la réflexion sur le Haut-Doubs doit se faire en concordance avec l'avancement de l'étude de détermination des volumes prélevables. La composition de la commission reste la même, mais les ordres du jour des réunions varieront (Doubs ou Loue).

M. VIEILLE : beaucoup de données sont connues mais il n'est pas facile de les récupérer. Mademoiselle DE LACOTTE fait un travail de collecte pour alimenter le tableau de bord annuel. Le comité de rivière a lancé un travail sur les micro-polluants en collaboration avec l'université, mais les analyses représentent un coût important. L'utilisation des indicateurs biologiques constitue une piste à explorer pour évaluer la présence de micropolluants.

Melle LEPEULE présente le rôle et l'organisation des commissions.

M. SCHELLENBERGER : il faut faire attention aux horaires pour avoir la présence des acteurs locaux.

Melle GRATTARD : la première série de réunions sera plus technique.

M. SCHELLENBERGER : en effet il serait souhaitable que la distinction soit faite entre les réunions techniques et les réunions de décisions.

Melle LEPEULE : les réunions des commissions seront plutôt techniques, et la validation et la décision se fera en bureau de CLE ou CLE.

M. KARSENTY : les objectifs des réunions doivent être clairs : une 1^{ère} série de réunions techniques, une réunion du bureau pour valider le travail, puis une seconde série de réunions pour faire des choix.

M. SCHELLENBERGER : il n'est pas souhaitable de faire une commission spéciale agriculture. La profession est intéressée par l'ensemble des sujets.

M. THEVENET : il faut repartir de ce qui existe, par exemple le PMBE déjà en cours.

M. DEVAUX : oui, il faut tenir compte de ce qui existe, mais en même temps, le dispositif SAGE est normatif, donc il est nécessaire de définir des objectifs et des orientations globales.

L'organisation de la révision du SAGE est adoptée, sous réserve de quelques remarques à intégrer. Une feuille d'inscription dans les différentes commissions est mise à disposition des participants.

¹ <http://www.eaurmc.fr/> (Onglet « données sur l'eau »)

MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'EPANDAGE SUR LE TERRITOIRE DU SAGE (Cf. documents de séance)

M. SCHELLENBERGER présente des éléments de contexte, et le travail de la chambre d'agriculture sur la gestion des matières organiques sur le territoire du SAGE (partie Doubs).

M. SCHELLENBERGER : le suivi agronomique de toutes les boues de STEP (ce qui n'est pas le cas actuellement) pourrait être l'une des préconisations du nouveau SAGE.

M. BOUDAY : merci pour cette intervention très intéressante. Je salue l'initiative d'un partenariat entre la chambre d'agriculture, l'agence de l'eau et le conseil général concernant les opérations collectives de mises aux normes des bâtiments d'élevage (=PMBE).

M. THEVENET : sur les bassins versant tests, une évaluation des plans d'épandage a été faite, avec un suivi au niveau de la qualité des eaux superficielles. Ce suivi a montré une corrélation claire entre les précipitations et la concentration en nitrates dans l'eau, ce qui indique une origine agricole. A présent, l'évaluation va permettre de voir l'impact de la modification des pratiques agricoles sur la qualité des eaux.

M. DROZ BARTHELET : l'aspect esthétique des dépôts organiques doit être pris en compte. Par exemple, un dépôt de fumier à Chaon juste au-dessus de la station de pompage fait réagir la population.

M. SCHELLENBERGER : en effet, certains cas sont montrés du doigt dans la presse alors que l'agriculteur respecte la réglementation. Les raccourcis sont vite faits.

M. PORTERET : quel est votre sentiment par rapport aux possibilités du SAGE pour l'amélioration de la gestion des matières organiques ? Les pistes évoquées pour le nouveau SAGE (promotion du système fumier par rapport au lisier, encouragement de la filière bio, règles...) sont-elles pertinentes ?

M. SCHELLENBERGER : d'accord pour la promotion des bonnes pratiques, en revanche l'interdiction serait plus problématique. Côté incitation, le Conseil Général veut rendre obligatoire la couverture des fumières pour pouvoir bénéficier des aides PMBE. Par rapport au système fumier, il faut avoir en tête le coût supplémentaire occasionné (coût de la paille, heures d'entretien).

M. DURAND : il y a encore trop d'épandages « de délestage ». Les matières organiques représentent une valeur agronomique, elles ne doivent pas être perçues comme des déchets dont il faut se débarrasser. Il faut également augmenter le volume de stockage minimum des effluents dans le Haut-Doubs (hivers longs).

M. SCHELLENBERGER : le nécessaire est déjà fait au niveau des plans d'épandage actuellement prescrits.

M. DEVAUX : il n'y a pas d'études précises sur la capacité d'épuration spécifique des sols du secteur. Nous sommes sur un territoire karstique, et les analyses sont toujours faites bien en aval des zones d'épandage.

M. SCHELLENBERGER : il existe bien des études précises.

M. DROZ-BARTHELET : le cas échéant, le SAGE peut prescrire des études complémentaires.

ETUDE DE DETERMINATION DES VOLUMES PRELEVABLES (Cf. documents de séance)

M. PORTERET présente les principes et le déroulement de l'étude de détermination des volumes prélevables sur le Haut-Doubs. Il développe les points suivants :

- Contexte : déficit quantitatif
- Montage de l'étude (EPTB), financement (100% Agence-Europe), suivi de l'étude (comité technique/ comité de pilotage)

- Méthodologie globale : bilan des volumes prélevés, bilan de la ressource, détermination des débits minimum biologiques, détermination des volumes prélevables
- Identification des ressources stratégiques sur la plaine de l'Arlier

M. DEVAUX : à propos de la sauvegarde des ressources en eau potable, le captage de la « Seigne » aux Hôpitaux-Vieux devra être abandonné pour pouvoir aménager une zone sportive

M. BOUDAY : je n'en ai pas connaissance, mais le cas échéant, c'est complètement à l'opposé de la Charte sur l'eau et des réflexions du Conseil Général.

M. COURBAUD : dans le cadre de cette étude, qui fera le point sur les ressources et les usages, il serait également intéressant d'explorer la solution des économies d'eau. Je souhaiterais savoir si les membres de la CLE peuvent participer au suivi de l'étude ?

M. PORTERET : c'est un point que les commissions devront étudier.

M. FORET : l'étude « volumes prélevables » est véritablement une étude stratégique. La commission B de la CLE sera intégrée au comité de pilotage. Ainsi, les acteurs de la CLE pourront suivre de près le déroulement de l'étude.

Me PERNIN : comment détermine-t-on des débits biologiques minimum sur une nappe souterraine (nappe de l'Arlier) ?

M. PORTERET : les débits minimum biologiques sont déterminés pour les eaux superficielles uniquement. Pour les nappes en déficit, on détermine un niveau piézométrique d'alerte.

M. DURAND : comment les besoins des projets qui sont à l'étude seront pris en compte ? Quels usages seront prioritaires ?

M. PORTERET : pour l'instant, les volumes prélevables seront déterminés par sous-bassins, en fonction de la ressource disponible et des besoins du milieu.

M. THEVENET : il y a eu beaucoup de discussion pour savoir jusqu'où irait l'étude. L'étude déterminera les volumes prélevables par sous-bassin, et la répartition des volumes entre les usages se fera en CLE.

M. PORTERET : une 6^{ème} étape est possible dans l'étude : il s'agit de proposer une répartition des volumes (si un risque de conflit existe entre les usagers).

M. FORET : par rapport au premier SAGE actuel qui avait pour objectif de mieux définir et répartir les débits entre le Doubs et la Loue, cette étude constituera une base de travail importante pour le CLE sur la gestion quantitative.

M. BOUDAY : l'étude sera également importante pour le dimensionnement de la station de traitement de Chaon.

Les principes de l'étude (déroulement, suivi par la commission C) sont adoptés.

AUTRES POINTS
(Cf. documents préparatifs)

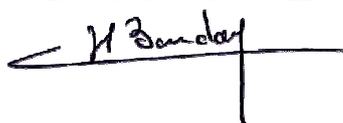
M. BOUDAY présente rapidement le rapport annuel 2009 sur l'activité de la CLE.

Le rapport annuel 2009 sur l'activité de la CLE est adopté.

Le président de la CLE remercie les participants. La séance est close, puis suivie d'un apéritif offert par l'EPTB.

A Ornans, le 3 mars 2010,

Le Président de la CLE



Christian BOUDAY

RENCONTRES A VENIR :

Commission A : 19 avril matin, 15 juin matin

Commission B : 29 mars matin, 22 juin matin

Commission C : 16 mars matin, 20 mai matin, 2 juin matin, 29 juin matin

Bureau : 4 mai matin

CLE : 6 juillet matin

Pour les personnes qui disposent d'une adresse électronique, les invitations aux réunions des commissions thématiques et la diffusion des documents préparatifs seront faites uniquement par courriel (sauf demande contraire).